

## Communiqué de presse

### Télécom Réseaux Services projette le transfert de la cotation de ses titres d'Euronext sur Alternext

Paris, le 22 septembre 2010

Le conseil d'administration de la société Télécom Réseaux Services (TR Services) qui s'est réuni le 22 juillet 2010 a décidé de convoquer ses actionnaires pour son assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28 septembre 2010. Ils devront entre autres approuver le projet consistant à demander à NYSE Euronext la radiation des titres de TR Services des négociations sur Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur Alternext.

La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009, suivi de l'arrêté du 4 novembre 2009, portant homologation des modifications du règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et enfin la modification des règles d'Alternext du 16 novembre 2009, ont ouvert la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations sur Alternext.

La société TR Services réunit les conditions d'éligibilités requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

La raison du transfert de la cotation vers Alternext tient au fait que la présence de TR Services sur Euronext Paris contraint l'entreprise à observer une réglementation lourde et inadaptée à sa situation sans offrir d'avantages particuliers en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert des titres d'un marché à l'autre devrait simplifier le fonctionnement de TR Services et alléger ses coûts.

Passer d'un marché « réglementé » à un marché « organisé » entraîne un certain nombre de conséquences dont :

- La protection des minoritaires est assurée sur Alternext au moyen de la procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50% du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires et par le dépôt d'une offre publique obligatoire aux minoritaires en cas de franchissement du seuil de 95%. Toutefois, il est à noter que s'agissant d'un transfert de cotation d'Euronext Paris vers Alternext, les règles applicables à Euronext Paris en matière d'offres publiques, de franchissements de seuil, de déclarations d'intention restent applicables à la Société pendant une durée de trois ans à compter de la date d'admission des actions à la cotation sur Alternext.
- En termes d'informations financières, TR Services ne sera plus tenue de publier des informations trimestrielles. Elle publiera ses comptes semestriels dans un délai de quatre mois et non plus de deux mois. TR Services publiera également, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes. La société sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. De même, elle ne sera plus tenue d'établir ses comptes selon les normes IFRS.
- TR Services continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.
- Conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, TR Services pourra poursuivre un programme de rachat d'actions à la seule fin de favoriser la liquidité des titres de la Société, étant précisé que l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire porterait sur un maximum de 10% du capital social et serait d'une durée maximale de dix-huit mois.

Le calendrier simplifié prévisionnel du transfert de la cotation est le suivant :

- 28 septembre 2010 Vote favorable de l'assemblée générale ordinaire et délégation de pouvoirs au conseil d'administration
- 28 septembre 2010 Réunion du conseil d'administration, faisant suite à l'assemblée générale des actionnaires, qui décide la mise en œuvre du transfert de cotation et délègue au directeur général tous les pouvoirs à l'effet de réaliser le transfert
- 29 septembre 2010 Information du public de la décision définitive de transfert
- 29 novembre 2010 Transfert de la cotation : radiation des titres d'Euronext Paris et admission à la cote sur Alternext

### **A propos du Groupe TR Services**

Intégrateur et Opérateur indépendant de services IT, le Groupe TR Services offre une nouvelle vision de la convergence des télécoms et de l'informatique. Créateur de solutions innovantes de communication d'entreprise, le Groupe TR Services délivre des services adaptés visant à dynamiser et valoriser le SI de ses clients.

Grâce à l'expertise de ses 450 collaborateurs répartis sur la France entière, le Groupe TR Services sert plus de 3 000 sites clients Administrations, Grands Comptes et PME. Télécom Réseaux Services est une société cotée sur le marché Euronext depuis 1999. (ISIN FR0000071763) [www.trservices.fr](http://www.trservices.fr)

### **Contacts Presse**

#### **Heureux qui Communique**

Karine SOYER  
Tel : 06 74 93 12 25  
[ksoyer@heureuxquicomunique.com](mailto:ksoyer@heureuxquicomunique.com)

#### **Groupe TR Services**

Tiphaine HERSANT  
Tel : 01 64 62 40 44  
[thersant@trservices.fr](mailto:thersant@trservices.fr)

Simon J.PENNINGTON  
Tel : 01 64 62 40 00  
[sjpennington@trservices.fr](mailto:sjpennington@trservices.fr)